

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-SABLONS

Compte rendu du Conseil Municipal du

Mercredi 3 juin 2026 à 19 heures

Étaient présents : Laurent BILLARD, Philippe BOURGEOIS, Lydia OEUVRARD, Philippe ATTAGNANT, Sonia CERQUEIRA, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Nicolas BOURGON, Christopher HASLAY, Anna DETUNCQ, Kévin VULCAIN.

Était absent : Ingrid BERBION qui a donné pouvoir à Isabelle LENERAND.
Benjamin HENRIQUES qui a donné pouvoir à Laurent BILLARD.

Secrétaire : Philippe BOURGEOIS est désigné comme secrétaire de séance.

01. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, d'approuver le compte rendu de la séance du 15 avril 2026.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

02. CC des Sablons – Convention groupement de commande travaux d'entretien de voirie

Monsieur le Maire expose que considérant que la Communauté de Communes des Sablons et ses communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux d'entretien de voirie, et qu'il apparaît dès lors opportun de constituer un groupement de commandes afin de retenir un prestataire commun en charge de la réalisation des travaux d'entretien de voirie, il est proposé la constitution d'un groupement de commande. Pour cela, il faut autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'autorisation pour le Maire de signer la convention.

03. CC des Sablons – Convention de groupement de travaux de signalisation routière horizontale

Monsieur le Maire expose que considérant que la Communauté de Communes des Sablons et ses communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux de signalisation routière horizontale, et qu'il apparaît dès lors opportun de constituer un groupement de commandes afin de retenir un prestataire commun en charge de la réalisation des travaux de signalisation routière horizontale, il est proposé la constitution d'un groupement de commande. Pour cela, il faut autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'autorisation pour le Maire de signer la convention.

04. Demande de subvention pour l'acquisition de matériels d'espaces verts.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise en DETR et auprès du Département de l'Oise en « Aides aux collectivités ».

Le montant des acquisitions est estimé à 34 785€ HT.

Le coût du projet	42 905, 00€
Département de l'Oise (34%)	14 587, 00€
Autofinancement	28 318, 00€
Le coût du projet :	42 905, 00€
Préfecture de l'Oise (DETR 40%)	17 162, 00€
Autofinancement	25 743, 00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, à déposer une demande de subvention auprès des organismes suscités.

05. Subventions communales aux associations

La commission Association s'est réunie le mardi 26 mai et vous propose de délibérer sur les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

Article	Dépenses	Votes du Conseil Municipal
65748	Subventions aux associations	
	APE	500.00€
	Anciens Combattants	300.00€
	Association de Jumelage	700.00€
	Fleurs des Champs	500.00€
	Karaté	100.00€
	Petites Aiguilles de Villeneuve	300.00€
	Partage Loisirs et Culture	250.00€
	Dare de l'Art	100.00€
	Foot La Drenne-VLS	1 000.00€
	Les Pétoires Picardes	100.00€
	VLS Fit et Danse	300.00€
	In Your Band	200.00€
	SENZU	200.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les subventions allouées aux associations.

06. Prix du repas ILEP à partir du 01/08/2026

La commission Enfance et Jeunesse s'est réunie le mardi 26 mai dernier.
Après l'étude du compte administratif 2025 et du budget prévisionnel 2026, en augmentation de 12 000€, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas à la cantine, à partir du 1^{er} août 2026 de 50 centimes.
Le prix du repas sera alors de 4,70€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'augmentation de 50 centimes du repas à la cantine.

07. Dénonciation de la convention avec le Centre de Supervision Urbain de Méru

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a conclu le 10 juin 2025, une convention avec la ville de Méru relative à une entente entre communes (Amblainville – Lormaison – Laboissière-en-Thelle – Villeneuve les Sablons) pour la mise en commun d'équipements de vidéoprotection.

Cette convention a été conclue pour une année avec reconduction tacite à partir du 1^{er} janvier 2025.

Toutefois, l'exécution de cette convention fait apparaître un coût important pour notre collectivité.

Considérant que la poursuite de cette convention ne correspond pas aux attentes et aux besoins de la commune. Il est nécessaire de résilier cette convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et donne l'autorisation à monsieur le Maire de résilier cette convention.

08. Convention SMOTHD – Centre de Supervision Départemental

Considérant la volonté de la commune de Villeneuve les Sablons d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, afin de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le département de l'Oise et d'autres communes du département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, dans le but de renforcer la sécurité de ses administrés, Monsieur le Maire vous propose d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du syndicat et du lui donner mandat de signer la convention cadre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et donne l'autorisation à monsieur le Maire de signer une convention avec le SMOTHD.

09. Liste de proposition des personnes à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, une liste des personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	de Adresse	Imposition directes locales
1	M.	BOURGEOIS	Philippe	29/01/1968	16 Allée de Marivaux	TF
2	Mme	BOURGEOIS	Patricia	09/07/1967	16 Allée de Marivaux	TF
3	Mme	OEUVRARD	Lydia	08/04/1955	27 Rue de Méru	TF
4	M.	ATTAGNANT	Philippe	27/08/1972	26 Grande Rue	TF
5	Mme	ATTAGNANT	Audrey	13/08/1979	26 Grande Rue	TF
6	Mme	CERQUEIRA	Sonia	04/06/1984	61 Rue de la Gloriette	TF
7	Mme	PUISSANT	Danielle	03/12/1944	22 bis Rue du Stade	TF
8	Mme	BERBION	Ingrid	21/12/1972	9 Rue du Stade	TF
9	M.	GRAGNIC	Christophe	24/11/1972	9 rue du Stade	TF
10	Mme	LENERAND	Isabelle	22/01/1962	6 bis Rue du Stade	TF
11	M.	LENERAND	Robert	08/11/1957	6 bis Rue du Stade	TF
12	M.	BOURGON	Nicolas	09/08/1993	8 Allée des Mésanges	TF
13	Mme	BOURGON	Charlotte	22/04/1992	8 Allée des Mésanges	TF
14	M.	GUILLERAY	Joël	16/02/1965	32 Grande Rue	TF
15	Mme	DETUNCQ	Anna	20/02/1995	20 rue Auguste Fossier	TF
16	M.	HENRIQUES	Benjamin	22/05/1987	7 Rue du Stade	TF
17	Mme	LEFEBVRE	Sylvie	09/12/1974	34 Rue de la Gloriette	TF
18	M.	DEHEE	Franck	12/05/1973	34 rue de la Gloriette	TF
19	M.	VULCAIN	Kévin	31/03/1997	10 Allée des Boutonniers – Appt n°2	TF
20	Mme	VULCAIN	Manon	12/06/2000	10 Allée des Boutonniers – Appt n°2	TF
21	M.	HASLAY	Christopher	18/08/1992	15 Grande Rue	TF
22	Mme	BILLARD	Corinne	14/04/1972	58 rue de l'Église	TF
23	M.	NEVEU	Christian	15/10/1953	3 Allée du Bois	TF
24	Mme	NEVEU	Geneviève	02/05/1953	3 Allée du Bois	TF

10/ Questions diverses :

Madame Sylvie LEFEBVRE, Conseillère municipale informe le conseil que certains riverains de la rue de la Gloriette souhaiteraient que le stationnement se fasse sur un seul côté de la rue.

Monsieur le Maire répond que cela ne pourrait se faire qu'après concertation, avec l'ensemble des riverains, de ladite rue et à condition, qu'une nette majorité se prononce en cette faveur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Villeneuve les Sablons, le 03 juin 2026.

Le Maire,

Laurent BILLARD

